

VILLE D'HAZEBROUCK  
DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

**ARRETE DU MAIRE**

**Portant délégation de signature d'officier de l'état civil**  
**à Madame Sonia HOUVENAEGHEL**  
**Agent polyvalent Guichet Unique -Titres sécurisés**

**Service Juridique**

**VB/BD/AD/AA/2026/34**

Le Maire de la Ville d'Hazebrouck,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-18, R 2122-8, R 2122-10,

Vu le code civil, et notamment ses articles 34-1, 63, 75, 80 et 101-1 ;

Vu l'arrêté titularisant Madame Sonia HOUVENAEGHEL en qualité fonctionnaire territorial en date du 4 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient de permettre le fonctionnement des Services Municipaux ainsi que de faciliter les relations entre l'Administration Communale et les Administrés ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la continuité et la bonne organisation du service de l'état civil, de déléguer à un fonctionnaire titulaire de la commune tout ou partie des fonctions exercées par le maire en tant qu'officier de l'état civil, à l'exclusion de celles relatives à la célébration des mariages

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur Le Maire de la Ville d'Hazebrouck donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Sonia HOUVENAEGHEL, Adjoint Administratif, exerçant les fonctions d'agent polyvalent du Guichet Unique Titres sécurisés, pour exercer, en son nom et pour son compte, certaines fonctions relevant de l'état civil dans les conditions fixées au présent arrêté.

**Article 2**

Madame Sonia HOUVENAEGHEL, Adjoint Administratif, reçoit délégation de signature, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour :

- la certification conforme à l'original des copies de pièces et de documents présentés, en particulier les diplômes pour des administrations étrangères,
- la légalisation de signature.



## **Article 3**

Cette délégation de signature vaut pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de Madame Sonia HOUVENAEGHEL et dans la limite du mandat du Maire.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE,
- Monsieur Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance Dunkerque,
- Le Direction Générale des Services pour insertion au recueil des actes administratifs,
- Au service du Guichet Unique pour insertion au registre des arrêtés et des décisions,
- Au Pôle Fonctions Support et Appui aux Directions,
- Monsieur Le Trésorier Principal de la Ville d'Hazebrouck,
- Madame Sonia HOUVENAEGHEL.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 23 mars 2026

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**

